

**GROUPE DE TRAVAIL  
du 16 mai 2019**

**LE PILOTAGE ET L'ANIMATION DIRECTIONNELLE**

Le correspondant handicap local (CHL), dont le rôle et la professionnalisation ont été renforcés par la diffusion d'une lettre de mission le 7 décembre 2010, est le pivot de la politique d'insertion des personnes en situation de handicap de la DGFIP au niveau local. Il joue un rôle majeur dans l'insertion et le déroulé de carrière des collègues atteints d'un handicap.

**Le correspondant handicap local est l'interlocuteur des agents en situation de handicap**

Sous la responsabilité directe du chef de service, le CHL veille à la mise en œuvre de la réglementation en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, de leur insertion dans le milieu professionnel et du renforcement du dispositif d'accompagnement (aménagements, parcours professionnels).

Il est chargé de conseiller, de guider et de mettre en relation avec le bon interlocuteur, les agents en situation de handicap qui rencontrent un problème dans leur insertion professionnelle, lié à leur handicap, qu'il s'agisse notamment d'un problème d'aménagement de leur poste de travail, d'accessibilité aux locaux, de formation, d'évolution de leur carrière, de mobilité.

Le CHL participe au recrutement des personnes handicapées.

A ce titre, il publie les postes à pourvoir par voie contractuelle auprès des instances locales, pré-sélectionne les dossiers de candidature, participe aux commissions de recrutement. Sa présence est d'autant plus importante qu'elle conditionne l'installation et le suivi de ces agents.

Il est par ailleurs chargé de l'instruction des demandes d'aménagements de poste de travail de l'ensemble des agents prescrites par le médecin de prévention (bureaux, sièges, matériels pour déficients visuels et auditifs).

Pour exercer sa mission le CHL doit bénéficier de moyens adaptés à sa fonction :

- la quotité de temps de travail nécessaire au bon exercice de ses missions, selon les modalités définies dans la lettre de mission ;
- la possibilité de recevoir individuellement et confidentiellement les agents qui lui en font la demande mais aussi de faire des visites de postes accompagné du médecin de prévention ;
- les moyens matériels indispensables à ses actions.

Enfin, le correspondant handicap local peut suivre, dans le cadre de sa professionnalisation, un parcours de formation adapté.

Le bureau RH2C peut lui apporter le soutien nécessaire en matière de formation correspondant à ses besoins.

## LE SOUTIEN DU BUREAU RH2C

Ai niveau national, le secteur handicap du bureau RH2C est le point de contact privilégié du CHL

Il apporte expertise et conseils au CHL en matière d'insertion professionnelle et d'aménagement de poste de travail. Il est aussi le point d'entrée de toutes demandes de financements liées aux aménagements de postes de travail.

Afin de conforter le CHL dans sa mission auprès des agents en situation de handicap, le bureau RH2C propose une animation dédiée sur la période 2019 et 2020, à savoir :

- en octobre 2019, une journée d'études sur Bercy sur le modèle de celle qui a eu lieu en 2017 ;
- en novembre 2020, une action de communication délocalisée plus large sur le principe de l'animation proposée en 2018 dans le cadre de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées.

Ce type de cadencement biannuel devrait être pérennisé.